



Famille divorce droit de garde

Par **Imhotep 59**, le **23/05/2018 à 21:14**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnVoilà une questions je suis divorcee et ce wzzk end leur pere a la garde et selon le sujement ci-dessous rn Selon le paragraphe su jugement ditrn Que le pere aura les enfants pour le dimanche de la fete des peres et la fete mere la mere aura les enfants de 10bh a 18h rnA charge pour le bénéficiaire du droit d accueil d aller chervher et ramener les enfants rn rnDonc ma quzstions est est ce que lzur père doit me les ramener dimanche a 10h ou ccestca moi d aller lez rechercher merci votre aide

Par **cocotte1003**, le **24/05/2018 à 07:42**

Bonjour, à vous d'aller les chercher puisque c'est vous qui bénéficiez du droit, cordialement